

INDE

Bien que signataire de la Déclaration de Paris, la participation de l'Inde à l'enquête de Paris de 2006 sur le suivi a été limitée, avec une seule entrée (Afghanistan). Du fait de ce champ d'application restreint, les résultats ne peuvent être considérés comme représentatifs et ne sont donc pas rapportés.

1) VOLUME DE L'AIDE

1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

L'Inde ne rapporte pas de statistiques qui correspondent à la définition du CAD de l'OCDE sur l'aide (à savoir des dons ou prêts pour le développement, assortis d'un élément don d'au moins 25 %).

Aide au développement brute (millions de USD)	524 – 1 000
% du RNB	0,0007 – 0,0013 %

Source : MF (2006), données pour l'année budgétaire se terminant en mars 2006.

Tel que mesuré par le budget fédéral indien, l'aide indienne s'est élevée à 524 millions de USD en 2005-2006. Cela équivaut à un doublement de l'aide indienne par rapport à l'année budgétaire 2001-2002 (MF 2002) et fournit la base de l'analyse figurant dans ce profil. Cette hausse de l'aide a été motivée par une combinaison de facteurs – l'augmentation de l'aide humanitaire et aux programmes à destination des pays voisins, la hausse des échanges et des investissements avec les autres pays en développement et le désir indien d'obtenir le soutien d'autres pays dans sa demande de siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies (Price 2005, p. 3.).

Ces chiffres sous-estiment toutefois l'aide indienne, car ils ne capturent pas bien les prêts concessionnels concédés par la Banque EXIM de l'Inde (voir la section 2). Par exemple, dans son plus récent discours budgétaire, le Ministre des finances indien a situé l'aide de ce pays à 1 milliard de USD. Il n'est cependant pas clairement établi si cela comprend tous les prêts concessionnels (comme le voudrait la pratique normale du CAD) ou simplement les ressources dont dispose la Banque EXIM pour les subventions et la péréquation d'intérêts (MF 2007a). Dans la mesure du possible, ce profil offre plus de détails sur les prêts concessionnels.¹ En outre, ces montants ne semblent pas inclure de statistiques sur l'annulation de la dette, contrairement à ceux des donateurs du CAD.

Les sommes de 524 millions de USD et de 1 milliard de USD représentent respectivement 0,0007 % et 0,0013 % du RNB indien.

¹ Certains prêts concessionnels figurent au budget, mais il n'est pas clairement établi si ces prêts passent par la Banque EXIM. Si c'est le cas, des recouvrements par double comptable sont possibles dans ce profil.

1.2. Volume prévu à l'avenir

Plusieurs sources signalent que l'aide indienne augmentera davantage au cours des années à venir. On ne relève toutefois aucun engagement ferme au-delà des préparatifs budgétaires annuels. Le budget 2007-2008 indique une hausse de 1,3 % par rapport au budget 2006-2007 (MF 2007b).

2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

2.1 Structures et organismes bilatéraux

Ministère indien des affaires extérieures (MAE)

Le Ministère indien des affaires extérieures (MAE) détient la responsabilité générale de l'aide et de l'assistance technique. Directement chargé de l'assistance au Bhoutan, au Népal et à l'Afghanistan, le MAE conseille d'autres ministères sur l'aide aux autres pays, notamment le Ministère des finances. Le MAE canalise principalement son aide sous la forme de dons, à l'exception de quelques prêts au Bhoutan. La Division indienne de coopération technique et économique (ITEC en anglais) relève de ce ministère. En 2005-2006, le MAE a fourni 81 % de l'aide indienne totale.

Ministère des finances de l'Inde (MF)

Le Département des affaires économiques au sein du Ministère des finances (MF) de l'Inde se charge de la plupart des prêts bilatéraux concédés par le Gouvernement indien, ainsi que du gros de l'aide multilatérale indienne. En 2005-2006, le MF a assuré la prestation de 15 % de l'aide indienne totale.

Division indienne de coopération technique et économique (ITEC en anglais) – (voir MAE, non daté)

La Coopération technique et économique de l'Inde (ITEC) est la plus ancienne branche du programme d'aide indien. Depuis son lancement en 1964, elle a formé des milliers de fonctionnaires venus de pays en développement. Dans le cadre de l'ITEC et de son corollaire le SCAAP (acronyme anglais de Programme spécial du Commonwealth pour l'aide à l'Afrique), 156 pays du monde en développement ont droit à l'aide technique indienne (voir aussi la section 3.2). L'ITEC fournit aussi une aide liée aux projets, principalement en agriculture : 80 % de son budget annuel de 500 millions de INR (11 millions de USD) est destiné à ce type de projets et à l'assistance technique, le reste allant à la coopération militaire, aux visites d'étude en Inde pour les délégations des pays en développement, ainsi qu'aux secours en cas de catastrophe.

Autres ministères

Plusieurs autres ministères interviennent également dans la prestation d'aide extérieure aux pays en développement, tant sur le plan bilatéral que multilatéral (contributions aux organisations internationales).

Banque import-export (EXIM) de l'Inde

La Banque import-export indienne, qui relève entièrement du Gouvernement indien, finance, facilite et promeut le commerce international de l'Inde. Il s'agit aussi du principal moyen dont l'Inde dispose pour offrir des prêts concessionnels aux pays en développement. Ces derniers passent principalement par le mécanisme de « lignes de crédit » (LC), que la Banque EXIM ouvre en représentation du Gouvernement indien.

Ces LC « permettent aux pays bénéficiaires d'établir des projets liés au développement dans un éventail de secteurs » (EXIM 2007a, p. 3). En date du 31 mars 2007, 73 LC couvrant 83 pays d'Afrique, d'Asie, de la CEI, d'Europe et d'Amérique latine étaient disponibles pour un montant total de 2,3 milliards de USD (EXIM 2007b, p. 25).

Agence indienne de coopération au développement international (IIDCA en anglais)
Dans son discours de présentation du budget 2007-08, le Ministre des finances indien a annoncé l'établissement d'une Agence indienne de coopération au développement international (IIDCA) couvrant toutes les activités dans ce domaine. Toutes les parties prenantes actuelles au système d'aide indien, à savoir les Ministères des affaires extérieures, des finances et du commerce, ainsi que la Banque EXIM, seraient représentées dans cette agence (MF 2007a).

2.2 Politiques et législation clés

Rapport annuel du Ministère des affaires extérieures (MAE 2007)

Ce rapport offre une vue d'ensemble descriptive et non quantifiée des programmes d'aide bilatéraux que l'Inde a mis en œuvre en 2006-2007.

Initiative indienne pour le développement (MF 2003)

En 2002, le Ministère des finances de l'Inde a annoncé l'Initiative indienne pour le développement (IDI en anglais), qui prévoyait de promouvoir et de faire valoir les intérêts stratégiques de l'Inde à l'étranger à travers l'aide extérieure, en vue d'obtenir des avantages mutuels : « Cette initiative contribue au renforcement des capacités dans les pays où les projets sont réalisés, ouvre de nouvelles opportunités de marché pour les entreprises indiennes et suscite un courant de bonne volonté pour l'Inde ». Grâce à cette initiative, l'Inde a annulé presque la totalité de la dette des PPTE. Gareth Price (2005, appendice 2) a établi la liste de toutes les lignes de crédit via la Banque EXIM au titre de l'IDI.

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

Traditionnellement, l'Inde a offert son aide extérieure principalement aux pays voisins, le Bhoutan et le Népal étant les principaux bénéficiaires depuis le début du programme d'aide indien. Les récentes années ont connu une réorientation de l'aide vers l'Afghanistan et – dans une moindre mesure – vers des pays et des organismes régionaux africains (par ex. la Banque africaine de développement et la CEDEAO). Pour 2006-07, le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des principaux bénéficiaires de l'aide indienne (hormis les prêts concessionnels de la Banque EXIM – voir plus bas). Les 5 pays du tableau ci-dessous concentrent 84 % de l'aide indienne. L'aide à l'Afrique est toujours restée inférieure à 10 % au cours des récentes années.

Pays bénéficiaires	Part dans l'aide indienne totale (%)	Décaissements bruts (en millions de USD)
1. Bhoutan	35,9 %	131,10
2. Afghanistan	24,8 %	90,67
3. Népal	7,7 %	45,92

Pays bénéficiaires	Part dans l'aide indienne totale (%)	Décaissements bruts (en millions de USD)
4. Sri Lanka	12,6 %	27,99
5. Myanmar	2,7 %	9,97

Source : MF (2006) et MAE (2007b), données pour l'année budgétaire se terminant en mars 2007.

N. B. : l'aide indienne au Sri Lanka s'est révélée anormalement élevée en 2006 en raison des efforts de reconstruction entrepris dans le sillage du tsunami.

Au cours des récentes années toutefois, l'Inde a nettement augmenté ses flux concessionnels vers l'Afrique, par le biais de crédits concessionnels à l'exportation ou de « lignes de crédit » (LC) fournies par la Banque EXIM afin de financer plusieurs projets, presque toujours exécutés par des entreprises indiennes. Cela a commencé par l'initiative « Team-9 », qui a introduit un modèle de coopération spécial entre l'Inde et 8 pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Ghana, Guinée-Bissau, Mali, Tchad et Sénégal). Lors de son lancement en 2004, l'Inde a promis 500 millions de USD sous forme de facilités de crédit concessionnel aux pays de l'initiative Team-9. Jusqu'à présent, cette initiative a permis de concéder des lignes de crédit à hauteur de 471 millions de USD. Un programme analogue fonctionne pour les projets liés au NEPAD. D'autres lignes de crédit concessionnel accordées à des pays africains non membres de Team-9 (dont l'Angola, l'Éthiopie, la Gambie, le Mozambique, le Niger, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Soudan) ont atteint 392 millions de USD, plus un prêt concessionnel de 250 millions de USD à la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO. Le Guyana, le Honduras, le Myanmar, le Népal et le Vietnam sont les autres grands bénéficiaires de LC concessionnel, pour un total de 258 millions de USD. Cela signifie que l'Afrique a reçu 77 % des LC concessionnel.

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

156 pays ont droit à l'assistance ITEC/SCAAP. Consulter le MAE pour obtenir la liste de ces pays (2007, appendice XV). Ce sont tous des pays à revenu faible ou intermédiaire. Par ailleurs, l'Inde n'impose aucun critère de présélection pour son principal programme d'aide.

3.2.2. Critères d'allocation

La politique indienne ne consiste pas à destiner explicitement son aide aux pays les plus pauvres, mais à viser l'avantage mutuel par le biais des exportations et des liens d'investissement. Cela s'explique en partie parce que l'aide indienne a historiquement manqué de consistance naturelle, étant donné la forte proportion de population pauvre dans le pays. C'est moins le cas pour les secours en cas de catastrophe, un grand nombre d'Indiens ayant envoyé des dons importants aux régions touchées par le tsunami (Price 2005). Le Gouvernement indien offre ainsi d'importantes ressources dans ces circonstances, ce qui rend l'aide indienne sous forme de dons sujette à de fortes fluctuations géographiques. La principale exception à cette règle réside dans l'appui aux voisins régionaux, considéré comme une priorité stratégique pour aider à maintenir la stabilité régionale, de sorte que l'aide s'est révélée plus stable pour les principaux bénéficiaires d'Asie du Sud susmentionnés.

D'autre part, les critères d'allocation de la Banque EXIM pour les fonds concessionnels s'articulent autour du niveau de revenus et du fardeau de la dette du pays bénéficiaire.

4) POLITIQUES D'AIDE

4.1. Concessionnalité

Pendant l'année budgétaire 2005-2006, les dons ont représenté 80 % du programme indien d'aide extérieure, mais on estime qu'ils sont passés à environ 60 % en 2006-07 avec la croissance des prêts concessionnels EXIM.

Les modalités des prêts de la Banque EXIM dépendent du niveau de revenu et d'endettement extérieur des pays bénéficiaires (EXIM 2007a, p. 3). Pour les pays dotés d'un élément don minimum dans leurs programmes avec le FMI, l'Inde fait généralement des efforts supplémentaires pour relever cet élément don au niveau requis.

Modalités des prêts concessionnels de la Banque EXIM indienne

Élément don	41-42 %
Échéance moyenne (délai de grâce compris)	20 ans
Délai de grâce moyen	5 ans
Taux d'intérêt moyen	1,5-2 %
Devise	USD

Alors que les niveaux de concessionnalité sont largement analogues pour les prêts concédés au titre de l'Initiative Team-9 et pour la plupart des PPTE (1,5 %, 5+20 ans), ils varient substantiellement pour d'autres pays à faible revenu (comme l'Angola, le Lesotho, le Soudan et le Surinam, qui ont reçu des échéances de 5-6, 11-13 et 15 ans respectivement).

Parmi les PPTE, la plupart des pays africains à faible revenu signalent donc que les financements indiens prennent majoritairement la forme de prêts concessionnels, alors que les pays asiatiques reçoivent principalement des dons.

4.2. Types d'aide

L'aide indienne est fondamentalement axée sur les projets, sauf pour ses bénéficiaires traditionnels comme le Bhoutan et le Népal (par ex. en 2005, 22 % de l'aide au Bhoutan était sous forme d'aide budgétaire, voir Price 2005). Récemment toutefois, l'aide est passée davantage par des Approches-programmes (AP), principalement en Afghanistan, où l'Inde participe à un fonds fiduciaire multidonateurs. Accentuée par la croissance des prêts concessionnels EXIM destinés aux projets, cette orientation est confirmée par les évaluations des PPTE, qui signalent que l'aide indienne est presque intégralement sous forme d'aide aux projets ou d'AT.

L'Inde possède une longue tradition de prestation d'assistance technique aux pays en développement, ce qui constituait jusqu'au milieu des années 1990 la principale forme d'aide indienne. L'Inde estime qu'elle peut offrir davantage que de nombreux pays occidentaux en matière de transfert de technologies et de capacités adaptées aux pays en développement, qui sont ses semblables. Les PPTE n'apprécient néanmoins pas davantage l'assistance technique indienne que d'autres sources : seulement un tiers

d'entre eux donnent à l'AT indienne une note élevée en termes de renforcement des capacités ou de financement des priorités d'AT des pays bénéficiaires.

L'Inde a participé à l'Initiative PPTE et s'est engagée à alléger la dette de 5 PPTE (sur un total de 7 pays concernés, notamment le Ghana, le Guyana, le Mozambique, l'Ouganda, la Tanzanie, le Nicaragua et la Zambie), le tout totalisant 38 millions de USD (données datant de fin juin 2007, voir IDA et FMI 2007, p. 94).

4.3. Canaux d'assistance

L'Inde canalise environ 10 % de son programme d'aide annuel par le biais d'institutions multilatérales (hormis les lignes de crédit de la Banque EXIM aux institutions multilatérales, qui ont toutes été non concessionnelles, sauf les 250 millions de USD destinés à la BID de la CEDEAO). Le gros de l'aide (67 %) est destiné aux organismes des Nations Unies, tandis que le reste se compose de contributions au FMI, à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement. Étant donné que l'Inde préfère percevoir l'aide qui lui est destinée par voie multilatérale, il est un peu surprenant que son programme d'aide ne recourt pas davantage à ce système : cela indique que ses propres biens et technologies offrent plus de valeur ajoutée à moindre coût, car le pays peut se concentrer plus efficacement sur les secteurs et pays dans lesquels il possède un avantage comparatif (voir aussi Price 2005).

Le degré d'« inscription au budget » de l'aide indienne n'est pas clairement déterminé. Au Népal par exemple, la plupart de l'aide passe par l'ambassade indienne, les communautés villageoises népalaises sollicitant directement les fonds à l'ambassade (Price 2005). L'Inde n'utilise pas les ONG indiennes pour apporter son aide extérieure, à l'exception de la Croix-Rouge indienne.

Tous les PPTE signalent néanmoins que 75 à 100 % de l'aide indienne (y compris les LC concessionnel) passe par le budget.

4.4. Secteurs et projets

L'Inde n'a pas de préférence sectorielle déclarée. Cela s'explique par le fait qu'elle offre son aide aux autres pays en « partenariat », au lieu d'imposer ses projets préférés. Elle a destiné la plupart de ses dons au développement rural, à l'éducation, à la santé et à l'AT. L'Inde a toutefois destiné la majorité de ses prêts concessionnels récents aux infrastructures (électricité, transmission/distribution, énergie renouvelable, irrigation, agriculture/agro-industrie, voies ferrées et industrie manufacturière), ainsi qu'à des projets « prestigieux » ponctuels comme des stades de sport ou des centres de conférence. Tous ces secteurs sont peu appréciés des donateurs du CAD.

Dans ses principaux pays bénéficiaires, l'Inde est présente dans un vaste éventail de secteurs. Au Bhoutan, elle intervient dans les secteurs suivants : santé, éducation, ponts et chaussées, électricité, commerce et industrie, aviation civile, culture, développement urbain et logement, médias, développement des ressources humaines, technologies de l'information et télécommunications. Dans les pays qui reçoivent l'aide de la Banque EXIM, cette assistance se limite généralement à 1-3 infrastructures clés et/ou secteurs productifs.

L'opinion des pays bénéficiaires varie sur la question de savoir si l'Inde soutient les secteurs et projets prioritaires de leur gouvernement : l'aide destinée aux bénéficiaires traditionnels de l'Inde comme le Bhoutan et le Népal finance les priorités et plans de développement de ces gouvernements, tandis que certains PPTE signalent que l'Inde finance des projets prioritaires clés que les donateurs du CAD n'ont pas offert de financer. En revanche, d'autres pays mentionnent que certains projets sont moins prioritaires ou « complémentaires » aux priorités centrales de leurs DSRP.

4.5. Flexibilité

L'Inde s'est montrée très flexible dans l'apport d'une assistance budgétaire rapide pour ses principaux pays bénéficiaires, notamment le Bhoutan et le Népal (pour ce dernier, une enveloppe d'aide économique rapide de 218 millions de USD après la conclusion des Accords de paix en 2006, voir MAE 2007). Toutefois, comme l'Inde n'a pas offert d'aide au titre de programmes à d'autres pays, elle ne décaisse pas de ressources de façon flexible pour combler les déficits budgétaires ou de la balance des paiements à court terme. Les PPTE confirment cela en ne signalant aucune flexibilité. On a toutefois également constaté que l'Inde réagissait rapidement face aux catastrophes humanitaires, notamment en Asie du Sud.

4.6. Prévisibilité

Dans la plupart des pays, l'aide indienne est principalement mise en œuvre par le biais de projets autonomes, mais ces derniers disposent souvent de dates d'application et de décaissement planifiées attentivement (par ex. au Honduras), ce qui permet de projeter les montants de décaissement à 3-6 ans.

En outre, les PPTE signalent que 75 à 100 % de l'aide indienne est effectivement décaissée dans l'année budgétaire prévue (notamment au Guyana, au Honduras et au Mali).

4.7. Conditionnalité

Étant elle-même bénéficiaire, l'Inde a mis clairement l'accent sur une coopération technique inconditionnelle au titre de projets, l'assistance étant présentée comme un partenariat. Ainsi, au-delà des mesures de sauvegarde standard liées aux projets, l'Inde n'impose aucune condition économique ou politique. En conséquence, les PPTE estiment que les financements de l'Inde sont peu conditionnés et qu'ils n'occasionnent pas de retards politiques.

4.8. Dialogue politique

Hormis la conclusion d'accords-cadres pour son assistance avec les pays bénéficiaires, l'Inde ne participe pas au dialogue politique avec les pouvoirs publics du pays bénéficiaire, ni avec les autres donateurs. Certains PPTE estiment toutefois que l'Inde joue un rôle positif dans ce dialogue en finançant des projets que d'autres donateurs n'ont pas financés (par ex. le Honduras). Les décaissements indiens ne sont en rien liés aux décisions/décaissements des institutions de Bretton Woods, comme le confirme clairement l'analyse des PPTE (par ex. la Gambie, le Guyana et le Mali).

5) PROCÉDURES D'AIDE

5.1 Conditions préalables

Pour les principaux bénéficiaires de son aide comme le Népal, le Bhoutan et l'Afghanistan, l'Inde recourt à des accords-cadres d'assistance générale avant d'identifier et de financer les programmes ou projets concrets. Pour les autres pays, particulièrement ceux qui reçoivent des LC EXIM, l'Inde conclut un accord sur la base de projets, dont la mise en œuvre incombe principalement à des entreprises indiennes.

Selon les PPTE (la Gambie et le Guyana, par ex.), l'Inde n'impose pas de conditions préalables au-delà d'un avis juridique et d'une étude de faisabilité ou de pré-évaluation pour le projet. En outre, le pays exige très peu de financements de contrepartie (voire aucun au Honduras).

Les PPTE apprécient également beaucoup l'Inde parce qu'elle applique les conditions de sauvegarde liées aux projets de façon flexible si nécessaire et parce qu'elle maintient les retards liés à toutes les conditions préalables inférieurs à 6 mois.

5.2 Méthodes de décaissement

Pour les principaux pays bénéficiaires, une partie considérable de l'aide indienne (spécialement l'appui budgétaire et aux programmes) est décaissée sous forme d'avances ou de remboursement des dépenses. Toutefois, surtout pour les LC EXIM, une proportion élevée de l'aide aux projets est exécutée directement par des entreprises indiennes. En conséquence, les PPTE non asiatiques signalent que l'Inde emploie presque exclusivement la méthode de décaissement par « paiement direct aux fournisseurs » pour son aide.

5.3 Procédures de décaissement

Les procédures des lignes de crédit concédées par la Banque EXIM de l'Inde sont bien expliquées dans les documents EXIM (2007a) et EXIM (2007c). Les PPTE signalent généralement que les procédures indiennes sont modérément lourdes, du fait qu'elles exigent des rapports comptables et financiers séparés, mais qu'elles sont en général largement mises en œuvre par l'entreprise d'exécution.

5.4 Procédures de passation de marchés

Pour les principaux pays bénéficiaires, une proportion considérable de l'aide indienne est non liée (spécialement celle qui est destinée à l'appui au titre de programmes). Toutefois, un pourcentage élevé de l'aide indienne aux projets est lié, spécialement les LC EXIM, dont les accords de prêt stipulent généralement que jusqu'à 100 % des biens et services sont à acquérir auprès de fournisseurs indiens. Les PPTE signalent qu'une aide liée à 100 % est la norme avec les LC EXIM, mais que les biens indiens sont souvent très rentables par rapport aux biens de l'OCDE. Ils mentionnent aussi que la passation de marchés est en général assez rapide, par exemple dans un délai de 3-6 mois en Gambie et au Guyana.

5.5 Coordination

Dans ses principaux pays partenaires, l'Inde a accéléré ses efforts de coordination avec les autres donateurs au cours des récentes années. Elle s'est jointe au forum de développement du Népal qui rassemble tous les donateurs étrangers, au fonds fiduciaire pour la reconstruction de l'Afghanistan, ainsi qu'au fonds d'AT multidonateurs pour l'Irak. L'Inde faisait aussi partie du groupe de 4 pays (avec

l’Australie, le Japon et les États-Unis, rejoints ensuite par les Nations Unies) qui ont coordonné la réponse internationale au tsunami de 2004.

Au-delà de ces pays toutefois, le programme d’aide indien n’est pas très bien coordonné avec les donateurs du CAD. Cela s’explique en partie parce que les flux de fonds concessionnels indiens n’ont que récemment commencé à augmenter sensiblement hors de la région sud-asiatique et qu’ils se sont largement limités aux crédits à l’exportation, ainsi qu’à des projets concrets. Les PPTE non asiatiques confirment que l’Inde ne coordonne pas beaucoup son aide avec d’autres donateurs au niveau des pays.

En revanche, au niveau mondial, l’Inde a signé la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide et revoit actuellement sa politique d’aide afin d’en optimiser l’efficacité, ainsi que de rationaliser et coordonner ses institutions d’aide (voir la section 2.1). Le MAE et la Banque EXIM participent tous deux activement aux débats avec les groupes de coordination de l’OCDE sur l’aide et le crédit à l’exportation, tandis que l’Inde est ouverte à une coordination plus étroite avec le CAD et les donateurs du Sud.

Principales sources (*toutes les sources Internet ont été consultées le 1^{er} avril 2008*)

EXIM (2007a) « General Guidelines on GOI-approved export lines of credit routed through EXIM Bank of India (under Team-9 and NEPAD initiatives) », consulté sur www.eximbankindia.com/glo-nepad.pdf

EXIM (2007b) « Annual Report 2006-2007 », consulté sur www.eximbankindia.com/ANR_FULL.pdf

EXIM (2007c) « Export Lines of Credit », consulté sur www.eximbankindia.com/locstat.doc

IDA et FMI (2007) « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) —Status of Implementation », préparé par les services de l’IDA et du FMI, 21 août 2006, consulté sur www.imf.org/external/np/pp/eng/2006/082106.pdf

MAE (non daté) « About ITEC », consulté sur <http://itec.nic.in/about.htm>

MAE (2007) « Annual Report 2006-2007 », Ministère des affaires extérieures, Gouvernement indien, New Delhi, Inde, consulté sur <http://meaindia.nic.in/>

MF (2002) « Union Budget 2002-2003 », consulté sur <http://indiabudget.nic.in/ub2002-03/welcome.html>

MF (2003) « Budget 2003-2004 », discours du Ministre des finances, 28 février 2003, 2003, consulté sur www.indiabudget.nic.in/ub2003-04/bs/speecha.htm

MF (2006) « Revised Union Budget 2006-2007 », consulté sur <http://indiabudget.nic.in/ub2006-07/ubmain.htm>

MF (2007a) « Budget 2007-2008 », discours de P. Chidambaram, Ministre des finances, 8 février 2007, consulté sur <http://indiabudget.nic.in/ub2007-08/bs/speecha.htm>

MF (2007b) « Union Budget 2007-2008 », consulté sur <http://indiabudget.nic.in/ub2007-08/ubmain.htm>

Price, Gareth (2005) « Diversity in Donorship: the changing landscape of official humanitarian aid – India's Official aid programme », Humanitarian Policy Group (HPG) document de référence, septembre 2005, consulté sur www.odi.org.uk/HPG/papers/India.pdf